

DELIBERATION N° 08-25

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le vingt-et-un janvier deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 14 janvier 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Adeline FAYARD.

Présents :

SAVIGNON Joseph	ROBERT Philippe	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SERRE Emmanuel	ROSSI Angélique	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
SIAUD Alain	LAMOUR Jérôme	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
KRAMARCZEWSKI Bruno	GONNORD Franck	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MULYK Fabien	BARI Nadine	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	GIRAUD Murielle	MAUGIRON Gilbert
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	CASSAGNE Thierry	BARTHELEMI Maryse
PREVOT Fabienne	GIACOMETTI Geneviève	BALME Eric	ROUSSET Alain
BRUGNERA Jean-Michel	GARCIA Bernadette	MENDEZ Alain	MORA Serge
GERBI Franck	TAVERNA Philippe	GRAND Florence	

Absents excusés représentés : CIOT Xavier (pouvoir à FAYARD Adeline), DURAND Bernard (pouvoir à GIACOMETTI Geneviève), TRAPANI Mary (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), BRUN Sylvie (pouvoir à BARI Nadine), LAURENS Patrick (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents :	47
Nombre de pouvoirs :	06
Nombre de délégués votants :	53

OBJET : VIA MATACENA II : PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

La Via Maticena est une voie verte qui permet de relier les communes de La Mure, Susville et Pierre-Châtel.

Un second tronçon de l'itinéraire cyclable est prévu et vise à relier la commune de Pierre-Châtel au collège du Vallon des Mottes, à La Motte d'Aveillans.

D'une longueur de 5 km dont la moitié hors réseau routier, ce nouveau tronçon permettra, en évitant au maximum les routes fréquentées et en privilégiant les chemins, de relier ces communes de manière sécurisée au travers d'une mobilité douce.

Aussi, il est nécessaire de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre de la DSIL, du Département de l'Isère au titre du dispositif financier dédié au vélo, voire de mobiliser le bonus spécifique pour la desserte d'un collège.

Plan de financement prévisionnel :

Programme Dépenses HT Via MATACENA ii	419 440 €	100%
Lot 1 Travaux d'aménagement	358 000 €	
Lot 2 Marquage et signalétique	34 000 €	
MOE	27 440 €	
Recettes totales	419 440 €	100%
Etat DSIL	104 860 €	25%
Département de l'Isère	125 832 €	30%
Département de l'Isère Bonus desserte collègue	83 888 €	20%
Autofinancement sur fonds propres et/ou emprunt	104 860 €	25%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** le programme du deuxième tronçon de la Via Maticena, ainsi que le plan de financement prévisionnel tels-que présentés ci-dessus ;
- **SOLLICITE** les aides les plus élevées possibles auprès de l'Etat au titre de la DSIL, et du Département de l'Isère, telles-que ci-dessus développées ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tous les documents inhérents à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 21 janvier 2025

**La Présidente,
Coraline SAURAT**